

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1803

17 septembre 2009

SOMMAIRE

Alpha Beta Consulting	86529	Event & Com S.A.	86503
Altisource Portfolio Solutions S.A.	86538	FC HoldCo 1	86507
Amesys Benelux	86508	Greenseeds S.A.	86498
A.P.F. Promotion S.à.r.l.	86508	Halliba S.A.	86498
Apollo Redos II S.à r.l.	86507	Hefit S.A.	86499
Atlantic Haus Investments S.à r.l.	86508	i2i Holding S.A.	86516
Banque Havilland S.A.	86509	ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S. ...	86507
Big Steps S.A.	86501	IFDC Investment Management Co. S.A.	86499
Big Steps S.A.	86502	Immobilière d'Oetrange S.à.r.l.	86501
Bordeaux Participations	86500	Iren Holding S.A.	86499
BYM S.à r.l.	86542	IT-Plus Holding S.A.	86499
Castro Finance S.à r.l.	86535	Jabiro S.à r.l.	86504
Chiloe S.A.	86504	Keyinvest Renting bg Luxembourg S.A. ..	86510
Cityhall S.A.	86504	Kuranda S.A.	86498
C.O.F.I.C. (Commercial and Financial Company)	86506	Longchamp s.à r.l.	86509
Cofima III S.A.	86509	Matrix Holdings S.A.	86523
Comprolin Invest S.A.	86502	Meenie S.C.A.	86504
Consortium International S.A.	86501	MGV II S.A.	86544
Covidien International Finance S.A.	86520	Montrion S.à r.l.	86503
Dafin S.A.	86502	Norit Alpha S.à r.l.	86507
Datema Financial Group S.A.	86508	Nudor (Luxembourg) S.A.	86505
D.O.L.P. S.A.	86502	NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH	86512
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	86505	Once Forever S.A.	86498
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	86527	Once Forever S.A.	86503
ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A.	86532	PG Airport Prague S.à r.l.	86505
EFOR-ERSA Ingénieurs Conseils	86506	Sestante 2 S.à r.l.	86509
Eschfinlux S.A.	86506	Soins-Lux	86532
Eurofinim S.A.	86503	SU Holdings S.à r.l.	86505
European Communications Sàrl	86500	The Bank of New York Mellon (Luxem- bourg) S.A.	86506
European Communications Sàrl	86500	Titanium Consult S.à r.l.	86531
European Communications Sàrl	86500	WP Roaming S.à r.l.	86542
European Partners for Electronics Holding S.A.	86501		

Kuranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 55.601.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111407/14.

(090133611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Halliba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 70.450.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111408/14.

(090133612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Greenseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 77.252.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111409/14.

(090133614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Once Forever S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 109.006.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009111237/12.

(090133924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Hefit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 142.975.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111403/14.

(090133568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Iren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 127.135.

Résolution prises par l'administrateur unique en date du 21 août 2009

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour l'Administrateur unique

Signature

Référence de publication: 2009111404/14.

(090133583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

IT-Plus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 57.750.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111405/14.

(090133604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

IFDC Investment Management Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 74.454.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 7 juillet 2001

"Le conseil d'administration prend acte de la décision de Madame Marie-Paule Mockel de démissionner de son poste d'administrateur avec effet au 9 juillet 2001."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009111070/12.

(090133140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

European Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.666.

—
RECTIFICATIF

Dépôt du document rectificatif de la mention du dépôt n° L090077108 suite à la publication du bilan au Mémorial C-No 1148 en date du 11/06/2009.

Ce dépôt remplace la version déposée antérieurement au 28.05.2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009111143/14.

(090134079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

European Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.666.

—
RECTIFICATIF

Dépôt du document rectificatif de la mention du dépôt n° L090077105 suite à la publication du bilan au Mémorial C-No 1148 en date du 11/06/2009.

Ce dépôt remplace la version déposée antérieurement au 28.05.2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009111144/14.

(090134076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

European Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.666.

—
RECTIFICATIF

Dépôt du document rectificatif de la mention du dépôt n° L090077098 suite à la publication du bilan au Mémorial C-No 1148 en date du 11/06/2009.

Ce dépôt remplace la version déposée antérieurement au 28.05.2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009111148/14.

(090134072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Bordeaux Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 50.734.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009111190/12.

(090133899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Big Steps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 109.019.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009111563/12.

(090133908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

European Partners for Electronics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 38.657.

Monsieur Claude Schmit, demeurant à D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse, et Mme Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, se sont démis de leurs fonctions d'administrateur de la société European Partners for Electronics Holding S.A., RCS Luxembourg B 38657, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Eurexperts S.A.
Signature

Référence de publication: 2009111502/14.

(090133767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Immobilière d'Oetrange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 37, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 21.792.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une cession de parts par acte sous seing privé, acceptée par le gérant au nom de la société et l'ensemble des associés, il résulte que le capital de la société Immobilière d'Oetrange Sàrl société à responsabilité limitée, société de droit luxembourgeois ayant son siège social 37, route de Stadtbredimus L-5570 Remich et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro [B 21 792] se répartit désormais comme suit:

Kapnothochi S.A.H demeurant à 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg	100 parts
TOTAL	100 parts

Référence de publication: 2009111503/14.

(090134036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Consortium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 85.133.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009111412/14.

(090133640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Comprolin Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 41.859.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111413/14.

(090133648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Dafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 133.084.

—
Résolution prises par l'administrateur unique en date du 21 août 2009

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour l'Administrateur unique

Signature

Référence de publication: 2009111414/14.

(090133650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

D.O.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.343.

—
Résolution prises par l'administrateur unique en date du 21 août 2009

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour l'Administrateur unique

Signature

Référence de publication: 2009111415/14.

(090133657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Big Steps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 109.019.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009111565/12.

(090133915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Once Forever S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 109.006.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009111566/12.

(090133920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Eurofinim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 67.434.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009111398/14.

(090133683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Event & Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 109.923.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009111399/14.

(090133679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Montrion S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 29.157.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour MONTRION S.A R.L.
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Monsieur N. Arend
Le liquidateur

Référence de publication: 2009111297/14.

(090134019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Jabiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 55.598.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 21 août 2009

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour l'Associé unique

Signature

Référence de publication: 2009111406/14.

(090133609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 66.309.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111410/14.

(090133634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Chiloe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 48.388.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111411/14.

(090133636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Meenie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.775.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009111652/12.

(090133860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

SU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009111656/14.

(090133982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009111657/14.

(090133990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009111658/14.

(090133999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Nudor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009111654/12.

(090133906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

C.O.F.I.C. (Commercial and Financial Company), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 29.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009111650/14.

(090133869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Eschfinlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 87.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009111653/14.

(090133874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 67.654.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 août 2009

Monsieur Christian Marcel Denizon a démissionné de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 août 2009.

Le Conseil d'administration prend acte et accepte cette démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009111541/14.

(090134074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

EFOR-ERSA Ingénieurs Conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert.
R.C.S. Luxembourg B 37.107.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009111647/12.

(090134122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.925.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009111648/12.

(090134130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

FC HoldCo 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 146.303.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009111646/13.

(090134111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 131.236.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés suivants:

- La société ICredpartner S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- La société ICG-Gemco S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- La société ICGS-Gemco S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICredpartner S.à r.l. & Saphir SECS

Signature

Référence de publication: 2009111553/14.

(090133453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Apollo Redos II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.330.

Par résolutions signées en date du 18 août 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mike Pashley, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009.

- Nomination de Ian Gear, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111537/15.

(090133944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Amesys Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 109.017.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009111638/12.

(090133618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

A.P.F. Promotion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.440.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour A.P.F. PROMOTION S.A R.L.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009111298/13.

(090134018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Datema Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.686.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009111416/14.

(090133663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 129.927.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:
La société MCG Investments S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:
M. André Müller, administrateur, résidant au 14 Friesenbergstrasse à CH-8055 Zürich (Suisse).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlantic Haus Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009110987/15.

(090133382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.884.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009111645/12.

(090134030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Longchamp s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 46.725.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, août 2009

Pour LONGCHAMP S.à r.l.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009111292/13.

(090134031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.559.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2009

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de AUDIEX S.A., démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009111250/14.

(090133717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.029.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale de la Société, en date du 12 août 2009:

- De confirmer la nomination de Laurence Harris Rose comme administrateur de la Société et de le nommer jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Banque Havilland S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009111558/15.

(090133504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Keyinvest Renting bg Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 147.743.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société anonyme Oxalys S.A. ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.787, (matricule 2008 2213 059); créée suivant acte passé par-devant le notaire instrumentaire le 15 mai 2008, publié au Mémorial C des Sociétés et Associations le 14 juin 2008 numéro 1475;

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Benoit BOVY, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 25 août 1969, demeurant à B-4861 Soiron, 1, Au Chêne,

pouvant engager la société par sa seule signature conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire ayant suivi la constitution de la société;

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Keyinvest Renting bg Luxembourg S.A."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Weiswampach; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers, location, la mise en valeur et la gestion de biens immobiliers, investissements dans le secteur des énergies renouvelables sur le territoire européen ainsi que toutes les opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Les actions sont nominatives ou au porteur. Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Chacun des actionnaires aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coactionnaires.

Le ou les actionnaires restants auront un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des actions à céder. En cas de désaccord sur la valeur des actions à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois dans l'année deux mille et dix.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre de jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) divisé en mille (1.000) actions sociales de quarante euros (40,00 €).

Art. 12. La société est gérée et administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul actionnaire, elle peut décider de nommer qu'un seul administrateur qui remplira l'entière des fonctions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le ou les administrateurs peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 13. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou de l'administrateur-délégué seul ou de l'administrateur unique le cas échéant.

Art. 14. Aucun des actionnaires ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coactionnaires, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre actionnaires, les actions sociales sont librement cessibles.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des actionnaires.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux actionnaires au prorata de leur participation au capital social.

Art. 16. Le décès ou la faillite de l'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'actionnaire décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Paiement

Les mille actions ont été souscrites par la société Oxalys S.A., prénommée et libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9990 Weiswampach, 2, Am Hock;
2. Est nommé administrateur et administrateur-délégué de la société, Monsieur Benoît BOVY, préqualifié;
3. Est nommé administrateur, Monsieur Vincent GODARD, né le 20 juin 1967 à Liège (Belgique), demeurant à B-1410 Waterloo, 13, avenue des Libellules;
4. Est nommée administrateur, Madame Joëlle LIBERT, né le 22 avril 1968 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4671 Blegny, 3, rue Camus;

5. Est nommée commissaire aux comptes; la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., à L-9764 Marnach, 19, Marburgerstrooss (RCS Luxembourg N ° B 97.209);

6. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BOVY, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 août 2009. DIE/2009/7667. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 10 août 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009110272/122.

(090132520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.740.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 30. Juli 2009 in Luxemburg,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile**Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf dreizehntausendfünfhundert Euro (EUR 13.500) festgelegt, eingeteilt in einhundertfünfunddreißig (135) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche Geschäftsführer der Kategorie A" beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B" genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung - Einzahlung

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft gezeichnet zu haben, und die einhundertfünfunddreißig (135) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von dreizehntausendfünfhundert Euro (EUR 13.500) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

86516

Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Beschluss des Einzelgesellschafters

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Mag. (FH) Peter Fischer, geboren am 8. Juni 1970, in Steyr (A), wohnhaft in Hans Kudlich Straße 26, Haus 26, A-2100 Korneuburg,

- Mag. Michael NOVAK, geboren am 20. November 1968, in Wien (A), wohnhaft in Stipcakgasse 18-22/1/25, A-1230 Wien,

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. LANNERS, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 12 août 2009. Relation: MER/2009/1471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT

Mersch, den 17. August 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009110278/223.

(090132459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

i2i Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.727.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "i2i Holding S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 96.727) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on October 13, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 1251 of November 26, 2003. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27th January 2009, published in the Mémorial number 552 of 13th March 2009.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Merete KROLL, lawyer, residing in London.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the fifty-six thousand five hundred (56,500) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 100,000 to raise it from EUR 5,650,000 to EUR 5.750,000 by the issuance of 1,000 shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 7,400,000 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Subscription of the 1,000 new shares of EUR 100 each by Mr. Bo Kroll, 11 Ilchester Place, Kensington, London W148AA, United Kingdom, paid-up in kind in exchange of receivables of EUR 7,500,000 against the issue of 1,000 new shares of EUR 100 each, or nominally EUR 100,000 new shares with an issue premium of EUR 7,400,000.

3.- Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

Art. 5. First paragraph. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 5,750,000 (five million seven hundred and fifty thousand Euro) divided into 57,500 (fifty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

French version

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.750.000 (cinq millions sept cent cinquante mille euros) représenté par 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the capital by an amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100,000,-) so as to raise it from its present amount of FIVE MILLIONS SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 5,650,000,-) up to FIVE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 5,750,000,-) by the issuance of ONE THOUSAND (1,000) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total issue premium of SEVEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 7,400,000,-).

The meeting, after having stated that the other shareholders waived to their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the ONE THOUSAND (1,000) new shares Mr. Bo Kroll, residing at 11, Ilchester Place, Kensington, London W14 8AA.

Subscription and Payment

With the agreement of all the shareholders, the ONE THOUSAND (1,000) new shares are subscribed by Mr. Bo Kroll, prenamed,

Thereupon Mr Alain Rukavina, prenamed,

acting in the name and on behalf of Mr. Bo Kroll, prenamed, by virtue of one of the aforesaid proxies,

after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of Mr. Bo Kroll, prenamed, he subscribes the full amount of the increase of capital by ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100,000,-) divided into ONE THOUSAND (1,000) newly issued shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-) each, together with a total issue premium of SEVEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 7,400,000,-) and as described hereabove, he liberates this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim existing on the debit of the company and in favour of his mandatory.

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of Grant Thornton Lux Audit S.A., L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, dated 26 June 2009 which concludes as follows:

"Conclusion

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of the Company's shares an the allocation to the share premium account.

This report is only issued in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law on commercial companies and meant to the Board of Directors and to the Notary. This report cannot be used for any whatsoever purpose cannot be transmitted to third parties and cannot be included or referenced in any other document that the Meeting of Shareholders agreeing on the capital increase of the Company without our prior approval.

This report, signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

From the amount of SEVEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 7,500,000,-) an amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100,000,-) is allocated to the share capital and SEVEN MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 7,400,000,-) is allocated to the share premium so as to raise it from TWENTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 24,600,-) to SEVEN MILLION FOUR HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 7,424,600,-).

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 5,750,000 (five million seven hundred and fifty thousand Euro) divided into 57,500 (fifty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "i2i Holding S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 96.727 (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1251 du 26 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial numéro 552 du 13 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Merete KROLL, juriste, demeurant à Londres.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les cinquante-six mille cinq cents (56.500) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.000,- pour le porter de EUR 5.650.000,- à EUR 5.750.000,- par l'émission de 1.000 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 7.400.000,- ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription des 1.000 actions nouvelles par Monsieur Bo Kroll, 11 Ilchester Place, Kensington, Londres W14 8AA, Royaume-Uni et libération par apport de créance d'un montant de EUR 7.500.000,-.

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. First paragraph. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 5,750,000 (five million seven hundred and fifty thousand Euro) divided into 57,500 (fifty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Version française

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.750.000 (cinq millions sept cent cinquante mille euros) représenté par 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-), pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 5.650.000,-) à CINQ MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 5.750.000,-) par l'émission de MILLE (1.000) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à émettre avec une prime d'émission totale de SEPT MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 7.400.000,-).

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des MILLE (1.000) actions nouvelles Monsieur Bo Kroll, demeurant au 11 Ilchester Place, Kensington, Londres W14 8AA, Royaume-Uni.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les MILLE (1.000) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Bo Kroll, pré-nommé.

Ensuite Monsieur Alain Rukavina, pré-nommé,
agissant au nom et pour compte de Monsieur Bo Kroll, pré-nommé,
en vertu d'une des procurations prémentionnées,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de Monsieur Bo Kroll, pré-nommé, il souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit, soit à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-), divisé en MILLE (1.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de SEPT MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 7.400.000,-) et qu'ès qualité, il libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de son mandant.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A. L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, en date du 26 juin 2009

qui conclut inter alia comme suit:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature ne corresponde au moins au nombre d'actions à émettre et à la valeur nominale des actions et de l'allocation au compte des primes d'émission.

Ce rapport est uniquement délivré pour satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et peut être soumis au Conseil d'Administration et au Notaire. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces et ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document à l'exception du procès-verbal d'assemblée des actionnaires décidant l'augmentation de capital sans notre accord préalable.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Du montant de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 7.500.000,-) un montant de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) est alloué au capital social et un montant de SEPT MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 7.400.000,-) est alloué à la prime d'émission pour la porter de VINGT-QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 24.600,-) à SEPT MILLIONS QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 7.424.600,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.750.000 (cinq millions sept cent cinquante mille euros) représenté par 57.500 (cinquante-sept mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUKAVINA, C. KIEWEL, M. KROLL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31971. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110677/195.

(090133269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

In the year two thousand and nine, on the second day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Covidien International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123527 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 378 of 15 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 29 June 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 2204 of 5 October 2007.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Ms Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Mr Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the Sole Shareholder states that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 10,000,000 ordinary shares divided into 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, all these shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) is duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
4. Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that after due deliberation the Meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(a) the accounting year of the Company shall begin on the 26th of September rather than on the 29th of September, and

(b) the accounting year of the Company shall close on the 25th of September of the next year rather than on the 28th September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 29th of September 2008 shall close on the 25th of September 2009 rather than on the 28th of September 2009.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 26 September of each year and shall terminate on 25 September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Covidien International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123527 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 9 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2204 en date du 5 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Gérardin, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Laetitia Vauchez, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur Olivier Too, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'Actionnaire Unique déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 10.000.000 actions ordinaires, divisées en 100.000 (cent mille) actions de classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de classe J, toutes ses actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq centimes des Etats-Unis) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société, le capital social d'un montant de USD 500.000 (cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), est dûment représenté à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entière du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 26 septembre, au lieu du 29 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 25 septembre de l'année suivante, au lieu du 28 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 28 septembre 2008 se termine le 25 septembre 2009 au lieu du 26 septembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 26 septembre de chaque année et se termine le 25 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 800.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gérardin, L. Vauchez, O. Too, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27236. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110285/166.

(090132334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Matrix Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.584.

In the year two thousand nine on the twenty eighth day of July,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MATRIX HOLDINGS S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg trade register Luxembourg section B number 19584, incorporated by deed dated on 22 July 1982, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 236 of 1982.

The meeting is presided by Ms Ariane VIGNERON, employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Gudrun VANDAMME, employee professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Béatrice KSAISS-NOUSSE, employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 3,000 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1- Amendment of the Articles of Incorporation in order to allow the conversion of Matrix Holdings S.A. (the "Company") into a Société Anonyme Unipersonnelle;
- 2- Amendment of the article 1 of the Articles of Incorporation to provide for the unlimited duration of the Company;
- 3- Deletion of the article 8 of the Articles of Incorporation;
- 4- Subsequent renumbering of the Articles of Incorporation;
- 5- Miscellaneous;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to amend the following articles in the articles of incorporation to allow the conversion of the Company into a Société Anonyme Unipersonnelle.

The meeting decides to amend articles 1, 4, 5 paragraphe 1, 6, as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

The Company will exist under the name of Matrix Holdings S.A.

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders.

The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary mea-

suers shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles."

" **Art. 4.** The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders."

" **Art. 5. Paragraph 1.**

The sole Director or the Board as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the sole Director or of the Board."

" **Art. 6.** The sole Director or the Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power."

Second resolution

The meeting decides to delete article 8 of the articles of incorporation and to subsequently renumber them.

Third resolution

The meeting decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 10.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The Sole Shareholder has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company. He decides of the allocation or the distribution of the annual net profits.

In, the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of the month of April, at 16.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MATRIX HOLDINGS S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19584, constituée suivant acte reçu le 22 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 236 de 1982.

L'assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gudrun VANDAMME, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Béatrice KSAISS-NOUSSE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Refonte complète des statuts en vue de permettre la transformation de Matrix Holdings S.A. (la "Société") en société anonyme unipersonnelle;

2- Modification de l'article 1^{er} des statuts qui prévoyait une durée d'existence de la Société de 30 ans, pour prévoir une durée d'existence illimitée;

3- Suppression de l'article 8 des statuts;

4- Renumérotation subséquente des articles suivants des statuts;

5- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts afin de permettre la transformation de la société en une société anonyme unipersonnelle.

L'assemblée décide de modifier les articles 1,4, 5 paragraphe 1, 6 comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société existe sous la dénomination de Matrix Holdings S.A.

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège sociale l'étranger jusqu'à la cessation com-

plète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts."

" **Art. 4.** La Société est gérée par un Administrateur Unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale."

" **Art. 5. Paragraphe 1.** L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration le cas échéant, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale."

" **Art. 6.** L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

L'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale le cas échéant, dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Il décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois d'avril à seize heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. VIGNERON, G. VANDAMME, B. KSAISS-NOUSSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30553. Reçu: soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009110462/224.

(090132578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

In the year two thousand and nine.

On the thirty first day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd., with its registered office at 555 Guigok-dong, Changwon-si, Gyengsangnam-do, 641-792, South-Korea, registered at ChangWon District Court under the number 194211-0000943, represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Raphaël ROZANSKI, prenamed, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 125754, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 27, 2007, published in the Mémorial C 1040 of June 2, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary on June 9, 2008. published in the Mémorial C 1727 of July 14, 2008 and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) in order to raise it from the amount of eighty four million six hundred eighteen thousand two hundred and twenty five Euro (EUR 84,618,225.-) to eighty four million seven hundred thirty eight thousand two hundred and twenty five Euro (EUR 84,738,225.-) by the issue of four thousand and eight hundred (4,800) new C sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing A and B sharequotas.

Subscription - Payment

All the four thousand and eight hundred (4,800) new C sharequotas are subscribed by the company Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd., with its registered office at 555 Gwigok-dong, Changwon. Gyengsangnam-do, 641-792, South-Korea, registered at ChangWon District Court under the number 194211-0000943, and fully paid up by contribution in cash of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-).

The amount of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is set at eighty four million seven hundred thirty eight thousand two hundred and twenty five Euro (EUR 84,738,225.-) represented by two million nine hundred sixty five thousand six hundred and twenty three (2,965,623) A sharequotas, four hundred nineteen thousand one hundred and six (419,106) 13 share-

quotas and four thousand and eight hundred (4,800) C sharequotas each having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-).".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred and seventy-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd., avec siège à 555 Guigok-dong, Changwon-si, Gyengsangnam-do, 641-792, Corée du Sud, enregistrée auprès du ChangWon District Court sous le numéro 194211-0000943, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125754, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C 1040 du 2 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C 1727 du 14 juillet 2008, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quatre millions six cent dix-huit mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 84.618.225,-) à quatre-vingt-quatre millions sept cent trente-huit mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 84.738.225,-) par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégories A et B existantes.

Souscription - Paiement

Les quatre mille huit cents (4.800) parts sociales nouvelles de catégorie C sont toutes souscrites par la société Doosan Heavy Industries & Construction, Co., Ltd., avec siège à 555 Gwigok-dong, Changwon, Gyengsangnam-do. 641-792, Corée du Sud, enregistrée auprès du ChangWon District Court sous le numéro 194211-0000943. et libérées intégralement par un apport en espèces de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-).

La somme de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre millions sept cent trente-huit mille deux cent vingt-cinq Euros (EUR 84.738.225,-) représenté par deux millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-trois (2.965.623) parts sociales de catégorie A. quatre cent dix-neuf mille cent six (419.106) parts sociales de catégorie B et quatre mille huit cents (4.800) parts sociales de catégorie C chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq EUROS (EUR 25,-).".

86529

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cent soixante-quinze euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2009. Relation GRE / 2009/2871. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009111637/109.

(090133987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Alpha Beta Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.810.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jacques DINEUR, Sales Director, né le 27 février 1968 à Makiso-Kisangani (République du Congo), demeurant au 84, Voie des Champs Mêlés, Post, B - 6717 ATTERT,

2. Madame Anneleen HERMAN, employée privée, née le 16 juillet 1970 à Leuven (Belgique), demeurant au 84, Voie des Champs Mêlés, Post, B - 6717 ATTERT.

Lesquels comparants, ici présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, Alpha Beta Consulting, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de prestation, de conseil, d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale, et managériale. Elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques, commerciales et managériales.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans son développement, organisation, et management. Elle réalisera notamment les études de marché et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Alpha Beta Consulting», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-), représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants ont déclaré souscrire les 200 (deux cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. Monsieur Jacques DINEUR prénommé, Cent trente cinq parts sociales	135
2. Madame Anneleen HERMAN prénommé, Soixante cinq parts sociales	<u>65</u>
Total: deux cents parts sociales	200

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 117, Route d'Arlon.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques DINEUR, Sales Director, né le 27 février 1968 à Makiso-Kisangani (République du Congo), demeurant au 84, Voie des Champs Mêlés, Post, B - 6717 ATTERT.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DINEUR, A. HERMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33924. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111876/113.

(090134621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Titanium Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.144.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Tim Ivo Jozef SMULDERS, administrateur de sociétés, demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 11 B, Grand'Rue,

représenté par Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 juillet 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Tim Ivo Jozef SMULDERS, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée "Titanium Consult S.à r.l.", ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1329 du 10 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 116.144, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet de faire pour son propre compte, ainsi que pour le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la diffusion ou à la distribution de matériel informatique (hardware, software), ainsi que la prestation de services de gestion, de conseil, informatiques et de bureaux.

La société a également pour objet l'accompagnement professionnel et personnalisé et l'entraînement physique.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 30841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009111989/42.

(090134622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A., Société Anonyme,
(anc. Soins-Lux).**

Siège social: L-8366 Hagen, 30, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 74.331.

Im Jahre zweitausendundneun, am dreizehnten Juli.

Vor dem Unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert.

Sind erschienen:

Herr Fernand PAULY, geboren am 19. September 1953 in Luxemburg, wohnhaft in L-8366 HAGEN, 30, rue Randlingen.

Frau Marie Marceline DAX, épouse Fernand PAULY, geboren am 15. Juli 1956 in Luxemburg, wohnhaft in L-8366 HAGEN, 30, rue Randlingen.

Welche Kompargenten dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die einzigen Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts "SOINS-LUX" S.A., mit Sitz in L-1750 Luxemburg, 81, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer RCS B 74.331, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER aus Junglinster am 28. Januar 2000, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 2. Juli 2007, Nummer 1.332, Seite 63930, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde, und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, Notar mit Sitz in Luxemburg, am 13. Mai 2002,

veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 18. September 2002, Nummer 1.355, Seite 65033.

Sodann sind die Aktionäre der vorbennanten Gesellschaft zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Fernand PAULY.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Marie Marceline DAX.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Fernand PAULY.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Die anwesenden sowie die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte sind nebst Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer von den Kompargenten unterzeichneten Namensliste verzeichnet, so dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung gültig vertreten sind, welche demgemäss ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgender Punkt umfasst:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Gesellschaftsnamen in ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A. und dem gemäss Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes auf seine neue Adresse gelegen in L-8366 HAGEN, 30, rue Randlingen und dementsprechend Abänderung des ersten Absatzes des 2. Artikel der Satzung.
3. Umänderung des Gesellschaftszweckes gemäss unten beschriebenen Beschluss sowie dementsprechend Abänderung des Artikel 4 der Satzung.
4. Abberufung sämtlicher Verwalter und delegierter Verwalter der Gesellschaft auf den heutigen Tag und Entlasterteilung an die Verwalter.
5. Ernennung neuer Verwalter sowie eines neuen delegierten und stellvertretenden Verwalter auf unbestimmte Zeit ab dem heutigen Tag.
6. Abänderung der Vertretungsberechtigung der Gesellschaft und dementsprechend Abänderung Artikel 12 der Satzung.
7. Abberufung des Kontenkommissars und Ernennung eines neuen Kontenkommissars und dies ab dem heutigen Tage mit unbestimmter Dauer.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig den Gesellschaftsnamen abzuändern, sodass die Gesellschaft ab dem heutigen Tage den Gesellschaftsnamen "ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A." trägt.

Dem zufolge beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung wie folgt ab zuändern:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A."."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig den Sitz der Gesellschaft auf folgende Adresse zu verlegen: 30, rue Randlingen, L-8366 Hagen.

Dementsprechend beschliesst die Generalversammlung einstimmig Artikel 2 Absatz 1 der Satzung wie folgt ab zuändern:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Steinfort."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig den Gesellschaftszweck ab zu ändern, und zwar wie folgt:

Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf, der Aufbau von Niedrigenergiehäuser sowie Passivhäuser für deren eigenen Bedarf oder den Bedarf Dritter, das Maklergeschäft von Immobilien sowie das eines Bauträgers, jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diese fördern kann, und dies im In- und Ausland.

Dementsprechend beschliesst die Generalversammlung einstimmig Artikel 4 der Satzung wie folgt ab zuändern:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf, der Aufbau von Niedrigenergiehäusern sowie Passivhäusern für deren eigenen Bedarf oder den Bedarf Dritter, das Maklergeschäft von Immobilien sowie das eines Bauträgers, jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diese fördern kann, und dies im In- und Ausland."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig den gesamten Verwaltungsrat auf zu lösen. Sämtliche Verwalter werden mit Wirkung auf den heutigen Tag somit abberufen.

Die Generalversammlung erteilt den ausscheidenden Verwalter Entlast für die Ausübung ihres Mandates und dies seit ihrer Ernennung bis zum heutigen Tage.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt einstimmig folgende Verwaltungsratsmitglieder, und zwar mit Wirkung auf den heutigen Tage und auf unbestimmte Dauer:

Herr Fernand PAULY, geboren am 19. September 1953 in Luxemburg, wohnhaft in L-8366 HAGEN, 30, rue Randlingen.

Herr Klaus HARST, geboren am 16. Mai 1958 in Köln (BRD), Angestellter, wohnhaft in L-6660 Born, 15, Duerfstrooss.

Herr Wolfgang VON AU, geboren am 5. Oktober 1934 in Fürstenwalde (BRD), Architekt, wohnhaft in D-74889 Sinsheim, Bischofsheimer Strasse, 12.

Frau Heike VON AU, geboren am 1. Mai 1968 in Konstanz (BRD), Architekt, wohnhaft in D-74889 Sinsheim, Bischofsheimer Strasse, 12.

Herr Rolf VON HOLTUM, geboren am 29. März 1949 in Ermschwerdt (BRD), Freiberufler, wohnhaft in D-68623 Lampertheim, Wormserstrasse, 45.

Herr Jean MOUSEL, geboren am 3. April 1955 in Luxemburg, Unternehmer, wohnhaft in L-5460 Trintange, 5, rue de la Montagne.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig sämtliche delegierte Verwalter mit Wirkung auf den heutigen Tag abzuberufen.

Die Generalversammlung erteilt den ausscheidenden delegierten Verwalter Entlast für die Ausübung ihres Mandates und dies seit ihrer Ernennung bis zum heutigen Tage.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt einstimmig:

Herr Fernand PAULY vorbenannt wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied sowie

Herrn Klaus HARST, vorbenannt, wird zum stellvertretenden delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt

und zwar mit Wirkung auf den heutigen Tage und auf unbestimmte Dauer.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Artikel 12 der Satzung ab zu ändern, da die Vertretungsberichtigung der Gesellschaft abgeändert wird.

" **Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet:

bis zu einem Betrag von 25.000,- Euro: durch die Unterschrift des delegierten Verwalters

bei Beträgen die die Summe von 25.000,- Euro übersteigen: durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sowie eines durch die Generalversammlung zu bestimmenden Verwaltungsratsmitgliedes."

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig dass die Gesellschaft nach aussen hin wie folgt verpflichtet wird:

Herr Fernand PAULY sowie Herr Klaus HARST werden mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt.

Herr Fernand PAULY kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift bis zu einem Betrag von € 25.000,- verpflichten.

Die Gesellschaft wird durch gemeinsame und obligatorische Unterschrift der Herren VON AU und PAULY vertreten und dies ab einem Betrag von € 25.001,- Euro.

Bei Abwesenheit oder Krankheit einer der beiden erwähnten Herren können jeweils die Herren HARST oder MOUSEL durch ihre Unterschrift zusammen mit einem der zuvor erwähnten Herren die Gesellschaft vertreten.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung stellt einstimmig die Abberufung des Kontenkommissars fest.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt einstimmig die Gesellschaft FISCALIS S.à.r.l. mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 88.656, vertreten durch Herrn Carlos MARQUES, wohnhaft in L-2550 Luxembourg, 132, rue du X Septembre, zum Kontenkommissar und zwar mit Wirkung auf den heutigen Tage und auf unbestimmte Dauer.

Alsdann stellt der Präsident fest dass die Tagesordnung erschöpft ist und somit wird die gegenwärtige Generalversammlung um 10.45 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redange/Attert, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Parteien, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Pauly, Dax, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 juillet 2009. Relation: RED/2009/861. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Redingen/Attert, den 28. Juli 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009110267/140.

(090132632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Castro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.786.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alain LAM L.C.K., Réviseur d'entreprises, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen et

2) Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à L- 2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen;

Tous deux ici représentés par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu de deux procurations sous seings privés, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeureront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "CASTRO FINANCE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à € 13.100.000,- (treize millions cent mille euros), divisé en 131.000 (cent trente et un mille) parts sociales de € 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont obligatoirement associés.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les associés fondateurs déclarent souscrire l'intégralité des parts comme suit:

L'ensemble des 131.000 (cent trente et un mille) parts ont été souscrites respectivement par:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, susmentionné, à hauteur de 64.976 (soixante quatre mille neuf cent soixante seize) parts, représentant 49,6% du capital de la Société
- Monsieur Alain LAM, susmentionné, à hauteur de 66.024 (soixante six mille vingt quatre) parts, représentant 50,4 % du capital de la Société

Lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré les libérer intégralement par des apports en nature, ci-après décrits, consistant

Pour Monsieur Bruno BEERNAERTS, en:

- 124 (cent vingt-quatre) parts d'une valeur nominale d'EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, de la Société à responsabilité limitée FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l. ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentant 49,6 % des actions émises;
- 153,76 (cent cinquante-trois virgule soixante-seize) actions d'une valeur nominale d'EUR 100,- (cent Euros) chacune, de la Société anonyme IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., en abrégé IGS S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentant 49,6 % des actions émises;
- 153,76 (cent cinquante-trois virgule soixante-seize) actions d'une valeur nominale d'EUR 100,- (cent Euros) chacune, de la Société anonyme IMMO J.A. S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentant 49,6% des actions émises.

Pour Monsieur Alain LAM, en:

- 126 (cent vingt-six) parts d'une valeur nominale d'EUR 1.000,- (mille Euros), de la Société Société à responsabilité limitée FIDEI FIDUCIAIRE S.à r.l. ayant son siège social au 12. rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentant 50,4 % des actions émises;
- 156,24 (cent cinquante-six virgule vingt-quatre) actions d'EUR 100,- (cent Euros) chacune, de la Société anonyme IMMO GUILLAUME SCHNEIDER S.A., en abrégé IGS S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentant 50,4 % des actions émises;
- 156,24 (cent cinquante-six virgule vingt-quatre) actions d'EUR 100,- (cent Euros) chacune, de la Société anonyme IMMO J.A. S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentant 50,4 % des actions émises.

Intervention des apporteurs - Souscription - Libération

Les fondateurs tels que représentés, ont déclaré libérer intégralement les parts sociales par les apports tels que décrits ci-dessus et dans les pourcentages décrits ci-dessus, ces apports étant globalement évalués à € 13.100.000,- (treize millions cent mille euros)

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre des actions nominatives des sociétés concernées.

Réalisation effective de l'apport

Messieurs Bruno BEERNAERTS et Alain LAM, apporteurs, déclarent que:

- il sont les seuls pleins propriétaires de ces actions et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts d'actions sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités éventuelles seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Messieurs Bruno BEERNAERTS et Alain LAM, agissant comme (futurs) gérants de la société CASTRO FINANCE S.à.r.l.,

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de (futurs) gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description

de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille cinq cents Euros.

Disposition transitoire

La première année sociale commence ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Décision des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, tels que représentés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse Munchen.

- Monsieur Alain LAM L.C.K., Réviseur d'entreprises, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30979. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009111872/185.

(090134294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 11.721.907,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of the month of August.

Before Us, Maitre Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Ocwen Financial Corporation, a company incorporated under the laws of Florida, United States of America, with registered address at 1661 Worthington Road, West Palm Beach, Florida, 33409, United States of America ("Ocwen" or the "Sole Shareholder"), hereby represented by Gaël CASTEX, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in West Palm Beach on 6 August 2009;

A The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

B Ocwen declares being the sole shareholder of Altisource Portfolio Solutions S.A., a public limited liability company, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 72 391 (the "Company").

C The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two million three hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 2,380,000.-) so as to raise it from its present amount of nine million three hundred forty one thousand nine hundred and seven United States Dollars (USD 9,341,907.-) divided into nine million three hundred forty one thousand nine hundred and seven (9,341,907) with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, to eleven

million seven hundred twenty one thousand nine hundred and seven United-States Dollars (USD 11,721,907.-) divided into eleven million seven hundred twenty one thousand nine hundred and seven (11,721,907) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. To accept the subscription by Ocwen of two million three hundred and eighty thousand (2,380,000) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, by a contribution in kind consisting of two million three hundred and eighty thousand (2,380,000) shares of Altisource Solutions S.à r.l., a private limited liability company, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Register held by Ocwen, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of six million four hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 6,470,000.-), with payment of a share premium of four million ninety thousand United States Dollars (USD 4,090,000.-).

3. To amend the first paragraph of article 5. of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

4. To amend article 9 of the Company's Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of two million three hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 2,380,000.-) so as to raise it from its present amount of nine million three hundred forty one thousand nine hundred and seven United States Dollars (USD 9,341,907.-) divided into nine million three hundred forty one thousand nine hundred and seven (9,341,907) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, to eleven million seven hundred twenty one thousand nine hundred and seven United-States Dollars (USD 11,721,907.-) divided into eleven million seven hundred twenty one thousand nine hundred and seven (11,721,907) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue two million three hundred and eighty thousand (2,380,000) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, to Ocwen, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

There now appears Gaël CASTEX, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Ocwen by virtue of a proxy granted on 6 August 2009. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Ocwen to two million three hundred and eighty thousand (2,380,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two million three hundred and eighty thousand (2,380,000) shares of Altisource Solutions S.à r.l., a private limited liability company, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Register held by Ocwen and amounting to two million three hundred and eighty thousand United States Dollar (USD 2,380,000.-) (the "Contribution"), with payment of a share premium of four million ninety thousand United States Dollars (USD 4,090,000.-).

Ocwen acting through its duly appointed attorney in fact further declares that the value of the Contribution has been certified at six million four hundred and seventy thousand United States Dollar (USD 6,470,000.-) in a valuation report of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg and acknowledged by the Company, which conclusion says:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind as defined above, does not correspond at least to the number and the nominal value, as increased by the share premium, of the shares to be issued by the Company in counterpart."

A copy of the valuation report after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Proof of the rights of the Sole Shareholder under the aforementioned Contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at eleven million seven hundred twenty one thousand nine hundred and seven United-States Dollars (USD 11,721,907.-) divided into eleven million seven hundred twenty one thousand nine hundred and seven (11,721,907) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9 of the Company's Articles of Incorporation by deleting paragraphs 2 to 4, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 9. Acquisition of own shares.** The Company may acquire and hold its own shares according to the Law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 4,000.-.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six août.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Ocwen Financial Corporation, une société régie par les lois de l'Etat de Floride (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 1661 Worthington Road, West Palm Beach, Floride, 33409, Etats-Unis d'Amérique ("Ocwen" ou l'"Actionnaire Unique"), ici représentée par Gaël CASTEX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à West Palm Beach le 6 août 2009.

A Ladite procuration, après avoir été initiée et signée ne varietur par les parties présentes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

B Ocwen a déclaré qu'il est l'associé unique d'Altisource Portfolio Solutions S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.391 (la "Société").

C Le comparant a déclaré qu'il reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre vingt mille Dollars (USD 2.380.000.-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions trois cent quarante et un mille neuf cent sept Dollars (USD 9.341.907.-) représenté par neuf millions trois cent quarante et un mille neuf cent sept (9.341.907) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar (USD 1.-) chacune, à onze millions sept cent vingt et un mille neuf cent sept Dollars (USD 11.721.907.-) représenté par onze millions sept cent vingt et un mille neuf cent sept (11.721.907) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1.-) chacune.

2. Acceptation de la souscription par Ocwen de deux millions trois cent quatre vingt mille (2.380.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar (USD 1.-) chacune, par un apport en nature qui consiste en deux millions trois cent quatre vingt mille (2.380.000) parts sociales détenues par Ocwen dans Altisource Solutions S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, qui sont transférées et acceptées par la Société pour une valeur de six millions quatre cent soixante dix mille Dollars (USD 6.470.000.-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre millions quatre vingt dix mille (USD 4.090.000.-).

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

4. Modification de l'article 9 des statuts de la Société.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quatre vingt mille Dollars (USD 2.380.000.-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions trois cent quarante et un

mille neuf cent sept Dollars (USD 9.341.907.-) représenté par neuf millions trois cent quarante et un mille neuf cent sept (9.341.907) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar (USD 1.-) chacune, à onze millions sept cent vingt et un mille neuf cent sept Dollars (USD 11.721.907.-) représenté par onze millions sept cent vingt et un mille neuf cent sept (11.721.907) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre deux millions trois cent quatre vingt mille (2.380.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar (USD 1.-) chacune, pour Ocwen, et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Gaël CASTEX, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé d'Ocwen en vertu de la procuration reçue le 6 août 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte d'Ocwen, à deux millions trois cent quatre vingt mille (2.380.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un Dollar (USD 1.-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en deux millions trois cent quatre vingt mille (2.380.000) parts sociales d'Altisource Solutions S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, qui sont transférées et acceptées par la Société pour une valeur de deux millions trois cent quatre vingt mille Dollars (USD 2.380.000.-) ("Apport") avec une prime d'émission de quatre millions quatre vingt dix mille Dollars (USD 4.090.000.-).

Ocwen, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que le montant de l'Apport a été certifié à six millions quatre cent soixante dix mille Dollars (USD 6.470.000.-) dans un rapport d'évaluation de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg et dont la société a pris connaissance, dont la conclusion indique:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind as defined above, does not correspond at least to the number and the nominal value, as increased by the share premium, of the shares to be issued by the Company in counterpart."

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

La preuve des droits de l'associé unique correspondant à l'Apport susmentionné a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Au vu des précédentes résolutions, l'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à onze millions sept cent vingt et un mille neuf cent sept Dollars (USD 11.721.907.-) représenté par onze millions sept cent vingt et un mille neuf cent sept (11.721.907) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar (USD 1.-) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 9 des statuts de la Société en supprimant les paragraphes 2 à 4, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9. Acquisition de ses propres parts sociales.** La Société peut acquérir et détenir ses propres parts sociales conformément à la Loi".

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison de ladite augmentation de capital sont évalués à 4.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32883. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009110684/194.

(090133070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.903.850,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil d'administration de l'associé unique de la Société, WP Roaming II S.A., en date du 13 août 2009 que le siège social de l'associé unique a été transféré au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009111040/15.

(090132915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

BYM S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.794.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Abdelkader BENGHALIA, entrepreneur de construction, né le 26 décembre 1961 à EL KARIMA (Algérie), demeurant 1, rue des Forgerons, F-57300 HAGONDANGE.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tous travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment, ainsi que le négoce et la mise en oeuvre de matériaux de construction.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "BYM S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associée unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associé (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Abdelkader BENGHALIA, pré qualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Abdelkader BENGHALIA, préqualifié, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BENGHALIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30637. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009111884/114.

(090134368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

MGV II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.426.

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 juillet 2009 à 10h00

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration actuel.

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs de la Société:

- Mr. Jean-Marc Debaty, né le 11 mars 1966 à Rocourt (Belgique), avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A.

- Mr. Vesa Karvonen, né le 8 janvier 1972 à Jyväskylä (Finlande), avec adresse au 1G, Jalkajousintie, 02630 Espoo (Finlande), en tant qu'administrateur de catégorie B.

- Mr. Väino Tuomisalo, né le 9 juin 1953 à Ruotsinpyhtää (Finlande), avec adresse au 14-16 Vanhan Mankkaantie, 02180 Espoo (Finlande), en tant qu'administrateur de catégorie B.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009108928/21.

(090130717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.